


 Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 25

Suffrages exprimés: 27

République Française

 Délibération N° 2020-101  
 Conseil Municipal du 30 Septembre 2020
**DATE DE CONVOCATION** : 24 Septembre 2020
**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE –G. MIGNON - M. VILLEGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHÉ – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H. ROSARIO – E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD - C. NANGLARD - P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : S. DELIMOGES donne pouvoir à P. BERTON – C. RAFIN donne pouvoir à S. RAYNAUD

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: S. DELIMOGES – C. RAFIN

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : P. FRÉON

**OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Éducation et notamment son article L.212-8,

**VU** la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989 relative à la participation entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques,

**CONSIDERANT** que la Commune de Châteauneuf-sur-Charente accueille dans ses écoles publiques, des enfants résidants dans des communes avoisinantes,

**CONSIDERANT** qu'il convient alors de solliciter une participation financière aux communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles publiques de Châteauneuf-sur-Charente, dans la limite du coût réel d'un enfant scolarisé,

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **PAR 27 VOIX POUR** :

- ✓ De fixer le coût moyen d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de Châteauneuf-sur-Charente comme suit :

Ecole primaire	Ecole maternelle
882,15 €	2 197,57 €

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière des communes de résidence concernées, eu égard au nombre d'enfants scolarisés à Châteauneuf-sur-Charente.

 POUR EXTRAIT CONFORME  
 Le Maire  
 Jean-Louis LEVESQUE